

EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL SPECIFIQUE EPEE

| 1 - Au cours d'une action, les deux pointes se touchent et l'appareil indique le coup double : □ - l'arbitre accorde une touche à chacun □ - l'arbitre annule les deux touches et les adversaires se remettent sur leur ligne de mise en gard |
|---|
| ☐ - l'arbitre annule les deux touches et les adversaires se remettent en garde sur place |
| 2 - L'arbitre constate que l'épée du tireur fonctionne une fois sur deux : |
| □ - il refuse l'annulation car l'épée fonctionne de temps en temps |
| □ - il annule la touche car il n'a aucun doute sur la défaillance de l'arme |
| ☐ - il indique au tireur qu'il annulera la prochaine touche si la défaillance se reproduit |
| 3 - Un tireur évite une touche en occasionnant volontairement le corps à corps : |
| - il reçoit un carton jaune et la touche éventuellement portée est annulée |
| - il reçoit un carton rouge et la touche éventuellement portée est annulée - il ne reçoit aucune sanction |
| 4 - L'arbitre voit que l'un des deux tireurs touche à terre, mais l'appareil indique un coup double : ☐ - il accorde les deux touches |
| ☐ - il accorde la touche valablement portée et annule la touche à terre |
| ☐ - il n'accorde pas de touches |
| 5 - Après avoir été touché, le tireur indique à l'arbitre que son fil est débranché à la prise de garde : |
| □ - l'arbitre n'accorde pas la touche |
| □ - l'arbitre annule la touche seulement si le tireur a une martingale |
| = 1 mone minute in toward positions of 10 thous a time martingare |